

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 11 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr COSSON donne pouvoir à Mme MARMY
- Mr MARQUET donne pouvoir à Mme GRANET

Absent : Mr BERGAMI G. et Mme GONINET L.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 30 / Représentés : 4 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle CIERGE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : PAI : Cession de parcelles à la société Omerin

PAI : CESSION DE PARCELLES A LA SOCIETE OMERIN

- Vu l'article L311-6 du Code de l'urbanisme relatif aux cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des ZAC ;
- VU la délibération n°12 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2009 concernant la validation du Cahier des Charges de Cessions des Terrains (CCCT) Type s'appliquant sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier ;
- VU l'avis du Service des Domaines ;
- CONSIDERANT que les parcelles cadastrées ZC 192 et ZC 211 sis commune de Orléat appartiennent à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier ;
- VU la proposition d'acquisition du groupe OMERIN en date du 6 juin 2023 ;

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le groupe OMERIN, actuellement basée à Ambert, a confirmé à la CCEDA son intention d'acquérir un terrain d'environ 6.7 ha situé sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier, sis commune de Orléat.

Ce nouveau site d'implantation sera spécialisé dans la fabrication de câbles dédiés à la e-mobilité, et répond aux enjeux de décarbonation et d'industrie verte.

Le projet prévoit dans un premier temps, la construction d'un bâtiment de 5000 m², puis se succéderont différentes tranches de construction. La volonté du groupe OMERIN est de choisir un site d'implantation qui facilitera ses besoins de recrutement à l'avenir, et suffisamment grand pour permettre des extensions futures. Il s'agit également de faire un pont avec les sociétés du groupe implantées dans la Loire.

En 2021, la CCEDA avaient eu un premier échange, où les prix des terrains étaient alors de 15€ HT le mètre carré. Le groupe OMERIN a fait une proposition d'acquisition en ce sens à la CCEDA.

Les parcelles se situent sur la partie grand lot de la ZAC (voir plan de commercialisation annexé à la présente délibération). Le terrain est actuellement boisé, aussi le coût du défrichage et du dessouchage de la parcelle sera pris en charge par la CCEDA sur la partie qui sera réservé au projet de construction et à ses tranches successives (hors zones maintenues en espaces boisés). Le déboisement pourra être réalisé en une ou plusieurs tranches selon l'avancée du projet de développement du groupe OMERIN.

Conformément à la démarche environnementale engagée sur le Parc d'Activités, des bosquets d'arbres intéressants seront conservés et une bande paysagère sera maintenue sur la partie privative, parallèlement à l'autoroute.

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- La cession des parcelles actuellement cadastrées ZC 211 et ZC 192 chacune pour parties situées sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier Commune de Orléat ; pour mémoire ces parcelles ont une contenance totale respective de 65198 m² et 22404 m², au profit du groupe OMERIN avec faculté de substitution à la SCI des Trois Chênes, précision faite que la superficie exacte de la parcelle à céder sera définitive une fois le bornage réalisé ;
 - o En effet, le bornage de la parcelle sera réalisé par le cabinet de géomètre BISIO&ASSOCIES, mandaté par la CCEDA, conformément au marché de géomètre n°02-2020. Les parcelles seront renumérotées.
- La cession de ladite parcelle s'établira au prix de 15€ HT le mètre carré, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge ;
- L'approbation du Cahier des Charges de Cession des Terrains spécifique à cette cession conformément à l'article L 311-6 du Code de l'urbanisme et l'autorisant à signer celui-ci ainsi que la fiche des prescriptions architecturales et urbanistiques qui s'appliquera à la parcelle cédée ;
- De l'autoriser à déposer un exemplaire type du CCCT au rang des minutes à l'office notarial « Act Notaires & Associés » 63 430 Pont-du-Château
- De l'autoriser à signer l'acte de vente et tous les éléments s'y rapportant à l'étude ACT & Notaires associés à Pont-du-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 juillet 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente